



**Descriptif du programme
Gouvernance, sécurité et justice
2011-2016**

Version abrégée du descriptif du programme Gouvernance, sécurité et justice
approuvé par le Conseil des gouverneurs du CRDI en octobre 2010

Direction générale des programmes et des partenariats
Centre de recherches pour le développement international

Janvier 2011

Table des matières

SIGLES.....	ii
1. RÉSUMÉ.....	1
2. CONTEXTE.....	2
3. DÉMARCHE.....	10
4. RÉFÉRENCES	17

Sigles

CAD	dollar canadien
CAD de l'OCDE	Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
DFID	Department for International Development, Royaume-Uni
DFPC	programme Droits des femmes et participation citoyenne
FLACSO	Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales
GSJ	programme Gouvernance, sécurité et justice
GTSR	Groupe de travail pour la stabilisation et la reconstruction, MAECI, Canada
MAECI	ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
NORAD	Agence norvégienne de coopération au développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	organisation non gouvernementale
PCD	programme Paix, conflits et développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSE	domaine de programme Politique sociale et économique
TIC	technologies de l'information et de la communication
TIC-D	domaine de programme Technologies de l'information et de la communication au service du développement
USAID	United States Agency for International Development

1. Résumé

L'attention du monde entier est de plus en plus tournée vers les difficultés auxquelles se heurtent les états défailants et fragiles, notamment leur incapacité de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La violence armée et l'insécurité, à l'instar des décès, des blessures et de la destruction des infrastructures, entraînent une hausse des coûts d'exploitation des entreprises, font peur aux investisseurs, obligent la main-d'oeuvre qualifiée à s'exiler outre-mer et restreignent, dans l'ensemble, les possibilités de développement économique. Pour bon nombre de pauvres, l'État en soi est le grand responsable de l'insécurité qui règne, et il en résulte qu'il est difficile pour les simples citoyens d'obtenir justice et d'exiger qu'on leur rende des comptes. Face à des pouvoirs publics faibles, non réceptifs ou répressifs, il arrive que les citoyens s'en remettent à d'autres modes de gouvernance, de sécurité et de justice, comme les gangs, les milices et les institutions de gouvernance et de droit officieuses. Ces entités n'ayant aucun caractère officiel peuvent être bénéfiques en l'absence d'un État efficace, mais elles peuvent également compromettre la légitimité de l'État et reproduire la violence et l'exclusion.

Par le passé, les processus d'édification de l'État qui se sont déroulés dans des contextes de fragilité ont abouti à des résultats décevants, principalement parce que l'on n'a pas tenu suffisamment compte, dans ces contextes, de l'importance des institutions officieuses et de la dynamique État-société. Il en a trop souvent découlé un renforcement d'institutions ne rendant pas de comptes et ne jouissant pas d'une solide légitimité au sein de la population. Même dans des États à d'autres égards démocratiques, des citoyens et des collectivités continuent d'être tenus à l'écart des processus politiques et de faire l'objet de menaces à leur sécurité de la part de plusieurs sources.

Le programme Gouvernance, sécurité et justice (GSJ) a pour objectif de soutenir la production de connaissances pertinentes sur le plan des politiques et portant sur les conditions à réunir pour accroître la légitimité et la reddition de comptes des pouvoirs publics en matière de gouvernance, de sécurité et de justice. Il examine la dynamique État-société, en particulier les interactions entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques de même qu'entre les institutions officielles et les institutions officieuses. Le fait de se concentrer ainsi sur les interactions entre l'État et la société permet de mettre l'accent sur l'importance et la complexité de la dynamique locale. Tant les défis que pose la fragilité que les stratégies mises en oeuvre pour les relever sont dérivés de modèles de relations État-société. Il est donc indispensable de pouvoir compter à la fois sur la participation des citoyens et des collectivités et sur des pouvoirs publics légitimes et qui rendent des comptes si l'on veut obtenir des incidences favorables sur le plan du développement.

Mettant en application le modèle de subventions à valeur ajoutée du CRDI, le programme GSJ finance la recherche adaptée au contexte dans des milieux complexes et difficiles. Il collabore aussi bien avec des chercheurs novices qu'avec des chercheurs de haut niveau en vue d'améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes à divers échelons. Le programme consacra la plus grande partie de ses ressources à soutenir des travaux de recherche ancrés localement et axés sur les interactions entre l'État et la société au regard de la gouvernance, de la sécurité et de la

justice, et il le fera de manière à ce qu'on puisse en tirer aisément un éclairage analytique nouveau sur des questions revêtant de l'importance aux yeux tant du milieu de la recherche pour le développement que de celui des politiques de développement. Le programme GSJ s'efforcera également de trouver des occasions d'intégrer les bénéficiaires des subventions de recherche à des rencontres et à des réseaux voués à des questions particulières, afin d'intensifier le transfert de connaissances, et d'entretenir une collaboration fructueuse avec les bailleurs de fonds et les responsables des politiques qui sont ses partenaires stratégiques.

On s'attend à ce que, d'ici la fin de la période visée par le descriptif du programme, le portefeuille de projets de recherche produise des connaissances sur les conditions à réunir pour accroître la légitimité et la reddition de comptes des autorités publiques, de manière à éclairer et à faire progresser les débats sur l'édification de l'État de même que l'élaboration de politiques fondés sur des données probantes. On espère en outre que les bénéficiaires des subventions du programme seront davantage en mesure de cerner les liens entre la recherche et les politiques et d'en tirer parti et, dans certains cas, de jouer un rôle de premier plan afin de favoriser la participation des citoyens et de la collectivité à l'élaboration des politiques.

2. Contexte

a. Obstacles au développement et analyse situationnelle

L'attention du monde entier est de plus en plus tournée vers les difficultés auxquelles se heurtent les États défaillants et fragiles. Ces pays, pourtant, ne représentent que la pointe de l'iceberg; tout comme eux, quantité d'autres s'évertuent à rétablir l'ordre et l'autorité, alors que leurs citoyens réclament d'être protégés et représentés. Des obstacles de taille se dressent également devant des États à d'autres égards forts, voire démocratiques, qui souhaitent exercer leur autorité dans certaines collectivités, qu'il s'agisse de régions géographiquement isolées ou de bidonvilles. Ces enclaves locales sont en mesure de créer des structures de violence qui perdurent et dont il est parfois très difficile de venir à bout. L'expérience montre que la majorité des approches en matière d'édification de l'État qu'ont financées les bailleurs de fonds ont donné des résultats très décevants, en grande partie parce qu'elles ont fait fi de l'importance des institutions officielles et des interactions entre l'État et la société, surtout à l'échelon local.

Les pays en développement dotés d'institutions publiques fragiles sont fréquemment le théâtre d'affrontements violents et de conflits, qui entraînent des coûts énormes et font en sorte qu'ils se retrouvent pris dans un cercle vicieux dont ils ont peine à se sortir. Le Secrétariat de la Déclaration de Genève estime que le coût global annuel de la violence armée dans les pays où règne la paix se situe entre 95 et 163 milliards de dollars, soit un coût supérieur à celui calculé pour les pays touchés par un conflit. La violence armée en temps de paix, à savoir les homicides, les enlèvements, les extorsions, la violence des gangs de rue et la traite de personnes, se traduit par d'importants coûts économiques. Elle entraîne une hausse des coûts d'exploitation des entreprises, fait peur aux investisseurs, diminue la productivité, oblige la main-d'œuvre qualifiée à s'exiler outre-mer et restreint, dans l'ensemble, les possibilités de développement économique (Abrahamson, 2009). De surcroît, en raison des taux élevés de criminalité,

l'État affecte davantage ses ressources au maintien de l'ordre public, bien qu'en règle générale, cela ne réussisse pas à assurer la sécurité des citoyens.

On constate une augmentation du nombre de décès indirectement attribuables à des conflits et de décès attribuables à la violence en situation de paix, alors que le nombre de décès directement attribuables à des conflits est à la baisse. Les pays pauvres sont nettement plus touchés : plus du tiers de ces pays ont connu un conflit au cours des 20 dernières années, et les taux d'homicide y sont trois fois plus élevés que dans les pays à revenu intermédiaire et à revenu élevé. Même lorsque les États sont forts, comme c'est le cas de nombreuses économies émergentes, des « poches » de violence menacent de compromettre les progrès accomplis au chapitre du développement. Certains pays démocratiques à revenu intermédiaire et à d'autres égards stables connaissent également une recrudescence de la violence attribuable à des taux de criminalité à la hausse (rapport *Global Burden of Armed Violence*, 2008).

Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a indiqué que la violence armée constituait un obstacle à la réalisation des OMD et citait en exemple certains facteurs tels que les dépenses militaires excessives, les infrastructures de la santé et de l'éducation décimées, ainsi que l'accaparement des ressources naturelles par les élites. En outre, la violence et l'insécurité érodent la cohésion sociale et provoquent parfois, chez les citoyens, la peur perpétuelle de violations des droits de la personne, de pertes matérielles et d'atteintes à leur intégrité physique. Pour bon nombre de pauvres, l'État en soi est le grand responsable de l'insécurité qui règne, et il en résulte qu'il est difficile pour les simples citoyens d'obtenir justice et d'exiger qu'on leur rende des comptes.

OMD et fragilité

Les situations de fragilité se caractérisent habituellement par de la violence et de l'insécurité incessantes, les séquelles laissées par les conflits, une gouvernance faible et l'incapacité de répartir efficacement et équitablement les biens publics. À l'occasion du Sommet de 2010 sur les OMD, Justin Lin, économiste en chef et premier vice-président de la Banque mondiale chargé de l'économie du développement, a souligné que 22 des 34 pays qui sont les moins susceptibles de réaliser les OMD sont déchirés par des conflits ou viennent de se sortir de la tourmente. Pris en tant que groupe, ces pays accusent un retard de l'ordre de 40 à 60 % par rapport aux autres pays à faible revenu et à revenu intermédiaire pour ce qui est de la réalisation des OMD (Ross, 2010).

Les États peuvent faire un usage illégitime de la force pour protéger leurs intérêts, ou encore il peut leur arriver d'autoriser des acteurs non étatiques à y avoir recours. Dans bien des cas, des alliances tacites conclues entre les États et des groupes armés privés contribuent à perpétuer les inégalités économiques, l'accaparement des ressources par les élites et une multitude de maux connexes. En Afrique de l'Ouest et en Amérique latine, les liens existants entre les groupes armés, les réseaux criminels et des éléments de l'État ont amené certains observateurs à parler de « criminalisation de l'État ». L'insécurité et l'impunité favorisent la corruption et la mise en place de politiques déficientes, accentuent les inégalités existantes et mettent de l'avant les intérêts restreints de certains groupes (Collier, 2009, p.11).

Force est de constater que cela se produit particulièrement dans les pays à faible revenu, mais riches en ressources naturelles. Les acteurs qui y exercent une influence économique et politique arrivent fréquemment à contourner la loi afin de profiter des rentes tirées des ressources et étouffent toute dissension exprimée localement. Les collectivités locales et les citoyens subissent la violence qui éclate souvent entre des élites qui se font concurrence et leurs milices respectives. Dans une telle situation, les

entreprises privées, tant locales que multinationales, peuvent influencer directement ou indirectement sur la nature du conflit opposant l'État à la collectivité. Cette influence exercée par des acteurs économiques privés sur la gouvernance locale mérite que l'on s'y intéresse plus longuement.

Lorsque les institutions officielles sont faibles ou non réceptives, il arrive que les collectivités s'en remettent à d'autres modes de gouvernance, de sécurité et de justice. En effet, des études récentes révèlent que bon nombre de citoyens d'États fragiles se tournent vers des formes non étatiques de sécurité et de justice, comme les gangs, les milices et les institutions de gouvernance et de droit officieuses (OCDE, 2007). Bien que ces entités n'ayant aucun caractère officiel puissent être bénéfiques, elles peuvent également compromettre encore davantage la légitimité de l'État et reproduire la violence et l'exclusion. Les populations marginalisées ou exclues souffrent habituellement d'une grande insécurité et n'ont que très peu d'occasions d'interagir de manière fructueuse avec les pouvoirs publics.

Les changements démographiques observés, notamment l'explosion du nombre de jeunes dans les pays en développement, sont particulièrement préoccupants. L'explosion démographique de la jeunesse a tendance à aggraver les problèmes de chômage et d'urbanisation, et la récente crise économique mondiale risque de donner naissance à une « génération sacrifiée » sur le plan de l'emploi. Ces problèmes laissent les jeunes face à un manque perçu et réel de débouchés et font en sorte que ces derniers sont plus enclins à opter pour la violence, soit directement en étant recrutés par des groupes de militants ou le crime organisé, soit indirectement comme observateurs des conflits. En Amérique centrale, par exemple, on estime qu'il y a de 69 000 à 200 000 jeunes qui se sont joints à un gang (Jutersonke et coll., 2009). Le crime organisé peut offrir à des groupes négligés par la société un sentiment d'appartenance et une raison d'être.

De la recherche aux politiques

Les recommandations en matière de politiques visant à prévenir la violence chez les jeunes, formulées dans le cadre du projet Violence chez les jeunes, crime organisé et insécurité publique (Amérique centrale, Haïti et Mexique), ont été intégrées à la nouvelle politique jeunesse du Guatemala lancée par le président Álvaro Colom le 12 août 2010, à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse. Ce projet financé par le CRDI a ainsi contribué à fournir une assise solide aux futurs programmes publics et aux investissements connexes.

Il convient d'examiner ces différentes questions du point de vue des risques, des avantages et des possibilités inhérents à une société de l'information en réseau, une réalité désormais omniprésente, même dans les États fragiles. La cybercriminalité, la manipulation des données personnelles, le contrôle de la circulation de l'information et le profilage social discriminatoire figurent au nombre des nouvelles formes d'activités criminelles qui peuvent découler de l'utilisation illégale des technologies. Il existe, malgré tout, des possibilités d'innover sur le plan de la mobilisation citoyenne. Il va sans dire que la nature de la participation des citoyens a subi une transformation radicale à une époque où les appareils mobiles sont accessibles à la vaste majorité, même dans les pays pauvres. Certaines recherches montrent le potentiel des nouveaux outils TIC pour ce qui est de déclencher la mobilisation et d'inciter à la participation citoyenne, même dans des contextes d'après-conflit, comme c'est le cas au Liberia (Smyth, Etherton et Best, 2010).

Les bailleurs de fonds ont consacré beaucoup d'énergie à la programmation dans des situations de fragilité et de conflit et reconnaissent de plus en plus les grandes questions que sont la légitimité et la reddition de comptes. À l'occasion d'un discours prononcé en 2008, le président de la Banque mondiale, Robert B. Zoellick, a énoncé les dix principes clés qui pourraient sous-tendre ce qu'il convient de faire dans les États fragiles, les trois premiers étant les suivants : i) s'employer tout d'abord à renforcer la légitimité de l'État, ii) assurer la sécurité et iii) renforcer la primauté du droit et l'ordre juridique. De même, le Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité (INCAF) de l'OCDE souligne que la gouvernance démocratique, la sécurité et la justice constituent les éléments fondamentaux de la légitimité et de la transparence de l'État dans les situations de fragilité.

Les priorités et les activités de recherche de ces grandes organisations en matière d'édification de l'État font toutes ressortir la nécessité de mieux connaître les fondements politiques et sociaux de l'édification de l'État ou, en d'autres mots, les tractations entre l'État et la société qui sous-tendent les institutions. Plus précisément, ces organisations estiment qu'il est nécessaire d'examiner et d'analyser davantage les relations entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques (groupes armés, seigneurs de la guerre, élites économiques) de même que les relations entre les institutions officielles et les institutions officieuses (Chouras ou assemblées de juges musulmans, tribunaux coutumiers, comités locaux).

En outre, les chercheurs s'intéressent de plus en plus aux relations État-société comme partie intégrante de l'édification de l'État. À titre d'exemple, Paul Collier fait valoir qu'il est plus difficile pour l'État de rendre des comptes que d'assurer la sécurité. Contrairement à ce qui se produit pour d'autres biens publics, la reddition de comptes par l'État exige la participation des citoyens (Collier, *Development Outreach*, p. 10). Bien que les élections soient un moyen reconnu de favoriser la reddition de comptes, il existe d'autres mécanismes, officiels et officieux. Des travaux de recherche réalisés récemment ont révélé que la participation positive des citoyens en dehors du processus électoral est susceptible de susciter des changements systématiques importants par le truchement de l'établissement de nouvelles lois, de nouveaux processus et d'une culture de reddition de comptes (Benequista, Gaventa et Barrett, 2010). Un autre exemple, qui touche plus particulièrement les pays d'Amérique latine, se trouve dans les efforts déployés ces dix dernières années pour mettre au point des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des outils fondés sur les TIC visant à accroître la transparence, l'ouverture et la reddition de comptes des services publics et des pouvoirs publics en ce qui concerne l'administration courante de l'État et la gestion des biens publics.

Enfin, la légitimité est un autre facteur qui attire l'attention des experts internationaux en matière de paix et d'édification de l'État, alors que de plus en plus d'observateurs admettent l'importance de l'adhésion de la population locale. Bien que difficile à mesurer, la légitimité s'entend de l'appui général et normatif, fondé sur le *consentement* plutôt que sur la coercition, accordé à un acteur, une institution ou un ordre politique ou social (Maley, 2008). Il importe de savoir que tant les autorités officielles qu'officieuses et tant les institutions démocratiques que non démocratiques peuvent bénéficier d'une légitimité. Par conséquent, il arrive que les citoyens soient d'avis que les pouvoirs démocratiques sont corrompus et illégitimes et que les

seigneurs de la guerre autoritaires ou les gangs puissent être considérés comme légitimes par certains.

b. À propos du programme

Le programme GSJ a pour objectif de soutenir la production de connaissances pertinentes sur le plan des politiques et portant sur les conditions à réunir pour accroître la légitimité et la reddition de comptes des pouvoirs publics en matière de gouvernance, de sécurité et de justice. Pour ce faire, il fait fond sur les travaux des anciens programmes Paix, conflits et développement (PCD) et Droits des femmes et participation citoyenne (DFPC) et de l'ancien domaine de programme Technologies de l'information et de la communication au service du développement (TIC-D) du CRDI.

Le programme appuie, dans les États fragiles, engagés dans un processus de démocratisation ou en transition, la recherche pertinente au regard des politiques qui étudie les caractéristiques et les effets des interactions entre les forces sociales — les citoyens, les institutions non étatiques, la société civile et les organismes confessionnels par exemple — et les acteurs étatiques — comme les institutions publiques, les forces de sécurité et les systèmes de justice. Il s'intéresse également à la mesure dans laquelle les citoyens ont recours aux ressources mises à leur disposition, y compris aux technologies émergentes, afin de renforcer leurs capacités d'organisation et de communication pour interagir avec les acteurs étatiques et non étatiques.

Grands axes thématiques

Le programme GSJ sera axé sur les interactions entre l'État et la société qui touchent aux trois grands axes thématiques que sont la gouvernance, la sécurité et la justice, dont le caractère prioritaire a été établi en s'inspirant de l'expérience acquise au moyen de la programmation antérieure, ainsi qu'à la suite de consultations régionales et de la recension des écrits pertinents.

Les aménagements en matière de gouvernance, comme les règlements politiques, les négociations avec les élites et les accords de paix, définissent les règles du jeu qui guident l'exercice du pouvoir; pour leur part, la sécurité et la justice remplissent simultanément des fonctions ayant pour but d'assurer la survie de l'État et des fonctions que réclament les citoyens. L'État doit se protéger aussi bien des menaces internes qu'externes pour survivre, mais il est également tenu de protéger ses citoyens, surtout les plus vulnérables et les plus marginalisés. Il importe, pour renforcer la légitimité de l'État et obtenir l'assentiment de la population, d'atteindre un juste équilibre entre démonstration de force et reddition de comptes dans la prestation de la sécurité. L'instauration de la primauté du droit en vue de favoriser l'exercice du pouvoir et l'ordre au sein de la société doit être conciliée avec un accès efficace à la justice, en vertu duquel les citoyens peuvent demander à l'État de rendre des comptes sur sa propre conformité aux lois (DFID, Emerging Policy Paper, juin 2009).

Toutes ces questions doivent être examinées dans un contexte de coexistence des institutions officielles et officieuses. Quoiqu'il n'y ait aucune distinction nette entre ces deux types d'institutions, on a souvent eu recours à cette typologie pour distinguer les institutions dotées d'une structure organisationnelle explicite fondée sur des règles et

des procédures codifiées par écrit de celles qui n'en ont pas. Les institutions officieuses ne se limitent pas à ce qui relève du traditionnel ou du coutumier; définies plus largement, elles renvoient à des règles socialement partagées, souvent non écrites, qui sont créées, communiquées et renforcées en dehors des canaux officiellement sanctionnés (Helmke et Levitsky, 2004, p. 727). Il n'est pas rare que les institutions officielles s'inspirent des pratiques ou des règlements des institutions officieuses (mentionnons, à titre d'exemple, le clientélisme des partis politiques en Amérique latine). Les institutions officieuses peuvent également compléter l'action des institutions officielles et contribuer à accroître son efficacité; elles peuvent aussi leur faire concurrence en l'absence d'application systématique des règlements et des procédures officiels. Lorsque les institutions officielles sont inefficaces à cause de leurs faibles capacités, les institutions officieuses peuvent prendre la relève et assurer la prestation de biens et de services publics que les premières ne sont pas en mesure d'offrir (Ibidem, p. 728-729).

Gouvernance – Deux aspects de la gouvernance retiennent plus particulièrement l'attention du programme, soit la nature de la concurrence et de la participation politiques et les contre-pouvoirs faisant équilibre au pouvoir de l'État.

Les processus politiques qui font intervenir la plupart des grandes forces politiques et qui encouragent une large participation consolident, en général, la légitimité de l'État. Pendant les périodes de transition d'une situation de conflit à une situation de paix ou d'un régime autoritaire à une démocratie, des délibérations politiques qui occupent davantage l'espace public peuvent d'ordinaire améliorer le processus de transition et restreindre les manoeuvres obstructionnistes (Papagianni, 2008, 2009; Samuels, 2008). En outre, une plus grande participation de la population contribue à renforcer la légitimité de l'État aux yeux des citoyens (OCDE, 2008). À l'inverse, les politiques d'exclusion donnent lieu à plus de violence et à de piètres incidences sur le plan du développement (Stewart, 2008).

Grâce aux contre-pouvoirs, il est possible de mettre en place des modalités de gouvernance qui prévoient la reddition de comptes, lesquelles accroissent la stabilité politique. Ainsi, les citoyens sont en mesure d'examiner à la loupe les pouvoirs publics et d'avoir leur mot à dire sur la façon dont l'État donne suite à leurs demandes. Ils peuvent en outre être davantage en mesure d'influencer l'opinion publique, au pays et à l'étranger, en ayant accès à de nouveaux moyens de communication de masse. Quand les contre-pouvoirs sont absents ou inopérants, les autorités ont souvent recours à la violence, à la corruption ou à la criminalité.

Le programme Droits des femmes et participation citoyenne (DFPC) vient de donner le coup d'envoi à une nouvelle initiative de recherche qui constituera un volet important de l'axe thématique de la gouvernance. L'initiative Gouvernance démocratique, droits des femmes et égalité entre les sexes soutiendra de nouveaux projets de recherche sur la participation politique des femmes marginalisées (par exemple les femmes des minorités ethniques, les femmes autochtones et les jeunes femmes), sur le rôle que doivent jouer les partis politiques pour ce qui est de favoriser la participation politique des femmes et sur les possibilités et les défis qui existent en matière d'égalité des sexes dans les contextes de transition et d'après-conflit.

Questions à examiner pendant la période visée par le descriptif

- Quelles sont les conséquences de différents types de règlements politiques sur la légitimité et la transparence des pouvoirs publics ? Les institutions de gouvernance officieuses peuvent être d'importants acteurs politiques; dans quelles conditions contribuent-elles à la viabilité des règlements politiques et quand les compromettent-elles ? Quelles sont les répercussions de l'intégration de groupes armés non étatiques dans les règlements politiques ? Quelle influence les acteurs du secteur privé exercent-ils sur la légitimité et la reddition de comptes des pouvoirs publics ?
- Dans quelles conditions une participation accrue des citoyens donnera-t-elle lieu à une plus grande réceptivité et à une plus grande reddition de comptes de la part de l'État ? Comment les initiatives d'ouverture rendues possibles par les TIC peuvent-elles contribuer à ces processus ?

Sécurité – Il est crucial d'assurer la protection des populations des pays en développement à la fois contre les menaces de violence et contre la violence réelle, puisque l'insécurité nuit au développement politique, social et économique. D'ailleurs, les experts reconnaissent de plus en plus les rapports complexes qui existent entre les forces de sécurité de l'État, les milices privées et les citoyens, et ils savent que la sécurité ne relève pas que de l'État. La sécurité des citoyens est désormais largement acceptée en tant que champ de recherche crucial, et plusieurs analystes établissent des liens de cause à effet entre insécurité publique et insécurité privée. La façon dont la population perçoit les questions ayant trait à la sécurité, en particulier dans les situations de fragilité, peut fournir d'importantes données aux responsables des politiques qui ne disposent que de ressources et de capacités limitées pour répondre à une foule de besoins en matière d'investissements publics.

Opinion publique et sécurité

Le CRDI a élaboré récemment un projet qui sera mené dans les territoires palestiniens occupés et aura pour objet la consultation systématique des citoyens palestiniens au moyen d'enquêtes menées dans le but de savoir comment la population perçoit les succès et les échecs des processus de réforme du secteur de la sécurité qui sont en cours. Les constatations qui en émaneront viendront enrichir les efforts déployés par le gouvernement Fayyad en vue de la réforme des forces de sécurité palestiniennes.

Bien qu'en théorie il incombe aux États d'assurer la sécurité publique, bon nombre d'institutions de pays en développement sont incapables de s'en charger ou refusent de le faire. Qui plus est, les mesures prises par l'État pour faire face à la violence risquent d'accroître par inadvertance l'insécurité publique en renforçant des forces étatiques et non étatiques non tenues de rendre des comptes. Dans ces conditions, il arrive fréquemment que les citoyens fassent appel à des ressources privées pour assurer leur sécurité, notamment des gangs, des membres de la famille élargie, des tribus ou des milices. Il importe que les forces de sécurité aussi bien étatiques que non étatiques soient tenues de rendre compte à la société de leurs actes, surtout quand des groupes marginalisés, comme les femmes, les peuples autochtones et les jeunes, sont en cause. Ces groupes sont habituellement les plus touchés par la violence et l'insécurité; du reste, les femmes et les filles se heurtent à des difficultés bien particulières. Par conséquent, il convient d'élaborer des politiques de sécurité qui non seulement soient efficaces mais qui tiennent également compte des aspects sexospécifiques inhérents à l'insécurité.

Questions à examiner pendant la période visée par le descriptif

- Dans des contextes où taux élevé de criminalité et gouvernance démocratique coexistent, quels facteurs influent sur les relations entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques ? Comment inciter à l'élaboration de politiques adéquates visant à assurer la sécurité des citoyens et à protéger les moyens de subsistance ?
- En présence de violence chronique et d'institutions étatiques non réceptives, à quelles stratégies officielles et officieuses les citoyens et les collectivités ont-ils recours pour accroître leur sécurité ? Quelles conséquences ces stratégies ont-elles sur la réduction de la violence ? Comment la multiplication des intervenants en matière de sécurité a-t-elle une incidence sur les efforts déployés par les citoyens pour obliger ces intervenants à rendre des comptes, ainsi que sur la constitution de forces de police plus efficaces et davantage tenues de rendre des comptes ? Quel rôle peuvent jouer les nouvelles politiques en matière de sécurité axées sur les technologies pour ce qui est soit de réduire, soit de transformer, cette capacité des forces de police d'être plus efficaces et de rendre davantage de comptes ?
- Comment différentes interventions de l'État pour contrer la violence organisée (reliée au crime, au trafic de la drogue et à la traite de personnes) influent-elles sur la légitimité et la reddition de comptes des pouvoirs publics et quelles sont les répercussions sur le plan des politiques ? Quel impact ont les interventions de l'État, comme les nouvelles lois antigang et les programmes de réinsertion, sur la réduction de la violence chez les jeunes ?

Justice transitionnelle

On a recours à la justice transitionnelle pour s'attaquer aux conséquences des violations systématiques et généralisées des droits de la personne. La justice transitionnelle cherche à faire reconnaître les torts faits aux victimes et à favoriser les occasions de faire progresser la paix, la démocratie et la réconciliation. La justice transitionnelle n'est cependant pas une forme de justice particulière, mais plutôt une justice adaptée à des sociétés qui se transforment en profondeur à l'issue d'une période de violation généralisée des droits de la personne. Dans certains cas, ces transformations surviennent soudainement, alors que, dans d'autres, elles peuvent se produire sur plusieurs décennies. (www.ictj.org)

Justice – L'accès universel à la justice est essentiel pour assurer une large participation sociale, et il fait en sorte que les membres des groupes marginalisés ont des droits au sein de la société. Qui plus est, l'accès universel à la justice permet aux citoyens, y compris à ceux qui sont sans pouvoir et marginalisés, de contester l'impunité dont jouit l'État et de dénoncer la violation de droits. L'impunité s'entend de l'exemption de l'obligation de rendre compte, de peines, de punitions ou de sanctions judiciaires pour les auteurs d'actes illégaux; elle s'intensifie en l'absence de primauté du droit et constitue une menace pour la démocratie et pour la

transparence vu l'absence de reddition de comptes.

De nombreux citoyens de pays en développement, toutefois, sont assujettis au droit coutumier, non officiel, notamment à certaines lois et pratiques les empêchant d'avoir accès à des ressources et à des droits fondamentaux, plutôt qu'au système de justice officiel.

Les pays qui se relèvent d'un conflit perçoivent de plus en plus la justice transitoire (ou justice transitionnelle) comme un élément important favorisant la guérison et la réconciliation. Néanmoins, les processus de justice transitoire à caractère élitiste qui

prévalent dans bon nombre de pays se révèlent souvent inefficaces quand il s'agit de faire en sorte que les groupes de la base aient accès à la justice. De même, les mécanismes et processus de justice transitoire qui ne tiennent pas compte des sexospécificités sont jugés peu pertinents, voire irrecevables, par les femmes victimes d'un conflit et de violence sexuelle.

Questions à examiner pendant la période visée par le descriptif

- Comment les citoyens s'y prennent-ils pour contester l'impunité de l'État et des particuliers en ce qui concerne des questions comme la discrimination et la violence sexuelle ? Dans quelle mesure les initiatives d'accès à la justice rendues possibles par les TIC peuvent-elles améliorer la situation des groupes marginalisés ? Dans quelles conditions les initiatives visant à favoriser la reddition de comptes ont-elles des incidences positives pour les citoyens ? Dans quelles conditions ont-elles des incidences négatives ?
- Quelles sont les conséquences de la rivalité, et celles de la collaboration, entre tribunaux officiels et tribunaux officieux au chapitre de l'accès à la justice et qu'en résulte-t-il pour ce qui est des droits des citoyens ?

Quelles sont les répercussions de la justice transitoire sur la légitimité de l'État et sur son obligation de rendre des comptes ? Quelles en sont les conséquences pour ce qui est de la citoyenneté démocratique ?

3. Démarche

a. Objectif

Le programme GSJ a pour objectif de soutenir la production de connaissances pertinentes sur le plan des politiques et portant sur les conditions à réunir pour accroître la légitimité et la reddition de comptes des pouvoirs publics en matière de gouvernance, de sécurité et de justice. Le programme veut contribuer aux débats mondiaux sur la gouvernance et les interventions stratégiques dans des États fragiles et touchés par un conflit. Compte tenu de certains des risques inhérents à ce champ de recherche, dont la sécurité des chercheurs et la non-réceptivité de l'État et des bailleurs de fonds aux constatations de la recherche, le programme sera sélectif quant aux sujets de recherche qu'il appuiera dans des pays donnés et cherchera à influencer sur les politiques de différentes manières.

b. Incidences

Le programme s'efforcera d'atteindre trois types d'incidences, à savoir i) production de connaissances sur la gouvernance, la sécurité et la justice; ii) renforcement des capacités des bénéficiaires des subventions de recherche; iii) création d'occasions d'influer sur les politiques au moyen de la recherche. Il entend ainsi contribuer à enrichir les connaissances pertinentes sur le plan des politiques en ce qui a trait à la nature et à la qualité des interactions entre l'État et la société, ainsi qu'aux répercussions de ces interactions sur les problèmes de gouvernance, de sécurité et de justice auxquels font face les pays en développement.

Les bénéficiaires des subventions du programme GSJ, qui comprendront des établissements de recherche et des réseaux ayant aussi bien des capacités élevées que faibles, seront ses principaux interlocuteurs. On fera appel à des experts sectoriels et à des organismes de la société civile établis sur place pour améliorer l'analyse contextuelle et obtenir de meilleurs bilans de référence régionaux. L'équipe du programme GSJ et les bénéficiaires de ses subventions collaboreront avec les acteurs politiques à tous les échelons dans le but d'accroître la pertinence sur le plan des politiques des travaux de recherche réalisés. Le cas échéant, le programme pourra travailler de concert avec les gouvernements en vue de favoriser l'adoption de politiques. Le programme se concentrera en outre sur des occasions stratégiques d'influer sur les politiques en s'associant à des bailleurs de fonds oeuvrant à l'échelle internationale, à des organismes régionaux et au milieu des politiques canadien. Dans certains cas, le programme GSJ collaborera avec d'autres programmes du Centre pour mieux diffuser les constatations de la recherche et étendre la portée de son action.

c. Stratégie et démarche en matière de programmation

Contextes de programmation

Les travaux de recherche subventionnés par le programme porteront sur les problèmes qui se posent dans les situations de fragilité et de conflit et dans les pays en transition. Au tout début de la période quinquennale visée par la programmation, on procédera à des bilans de référence régionaux afin de cerner les priorités propres à chaque région dans les trois grands axes thématiques, de repérer les travaux de recherche pertinents menés par les autres bailleurs de fonds et les chercheurs locaux et de déterminer les occasions d'influer sur les politiques (à l'échelon local, national et régional). Ces bilans viseront à identifier les champions de la recherche et du changement avec lesquels le programme pourrait collaborer.

Méthodologies

Du fait que le programme GSJ est axé sur les interactions entre l'État et la société et qu'il favorise la recherche adaptée au contexte, il va de soi qu'il donne la priorité aux études de cas et aux études comparatives. Les études qui foisonnent de détails se prêtent davantage à l'examen des dynamiques locales de variables et de processus généraux. Il s'agit en outre des outils qui conviennent le mieux à la formulation de recommandations utiles en matière de politiques destinées à des contextes locaux, nationaux et régionaux particuliers. Les projets de recherche soutenus par GSJ seront, si possible, de nature comparative et permettront d'arriver à de solides inférences et à des conclusions valables. Les comparaisons seront réalisées à l'échelle nationale, régionale et interrégionale. Du reste, les études comparatives demeurent le meilleur moyen de formuler des inférences causales fiables et de mieux comprendre comment des variables similaires peuvent se combiner de manières différentes pour produire des résultats divergents.

Cependant, il serait faux de croire que, parce que le programme s'intéresse à des études de cas ancrées dans des contextes donnés, il ne se concentre que sur la recherche qualitative. Il se peut que plusieurs des bénéficiaires aient recours à des entrevues avec des répondants clés, à l'analyse de documents et à l'ethnographie,

mais le programme fera également appel à la participation de chercheurs formés à l'exécution et à l'analyse d'enquêtes par sondage menées auprès d'échantillons importants, ainsi qu'à la régression statistique et à l'économétrie transnationale. Certaines des études de cas s'inscriront dans des cadres plus vastes cernés au moyen d'analyses transnationales, tandis que d'autres études de cas s'appuieront sur des enquêtes statistiquement représentatives menées dans des pays donnés ou au niveau infranational.

La recherche que financera le programme sera interdisciplinaire sur le plan méthodologique et théorique. Elle fera intervenir des théories, des perspectives et des outils empruntés, entre autres, aux sciences politiques, à l'économie, aux études féministes, au droit, à la sociologie et à l'anthropologie. En règle générale, la recherche comportera une analyse approfondie du sujet sous l'angle des sexospécificités et présentera des recommandations en matière de politiques ventilées par sexe, quand ce sera approprié. Étant donné le caractère « ancré dans le contexte » du champ d'investigation du programme, le recours à des méthodes de recherche-action participative pourrait s'avérer nécessaire.

Le programme se constituera un portefeuille de projets équilibré comprenant à la fois des propositions spontanées et d'autres reçues dans le cadre d'appels à propositions. Il cherchera également à atteindre un équilibre entre chercheurs chevronnés et chercheurs novices, ainsi qu'entre partenariats de recherche établis de longue date et nouveaux partenariats. Si la majorité des projets du portefeuille porteront sur des questions de gouvernance, de sécurité et de justice abordées sous l'angle des interactions entre l'État et la société, le programme consacra néanmoins chaque année 10 % de son budget à un mode de financement souple qui lui permettra d'intervenir en cas d'enjeux émergents et de crises imprévues, de donner suite à des occasions de collaboration avec des partenaires stratégiques clés, comme le gouvernement du Canada, et de tenter de trouver des réponses à de nouveaux questionnements.

Renforcement des capacités

En soutenant la recherche adaptée au contexte, ancrée localement et portant sur des cas donnés dans des milieux complexes et difficiles, le programme contribuera avant tout au renforcement des capacités des particuliers et, en second lieu, à celui des établissements. Il entend appuyer tant des chercheurs novices que des chercheurs de haut niveau en vue de mettre l'accent sur l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes à maints échelons.

Dans le but de constituer une nouvelle génération de chercheurs, il favorisera le mentorat intergénérationnel dans la conception et l'exécution des projets et dans la diffusion des constatations émanant de la recherche, notamment au moyen de la publication d'articles et d'ouvrages coécrits par des chercheurs chevronnés et des chercheurs débutants, le cas échéant. Ces stratégies de renforcement des capacités seront également adoptées pour encourager la prise en compte d'importantes dimensions sexospécifiques dans la conception et l'exécution des projets de recherche et dans la diffusion des résultats, ainsi que pour favoriser une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans la composition des équipes de recherche. Enfin, la

formation portant sur les liens entre la recherche et les politiques offerte au personnel du programme et aux bénéficiaires des subventions contribuera à assurer la réalisation des incidences attendues.

Communication en vue d'exercer une influence

Grâce au soutien qu'il accordera aux bénéficiaires locaux des subventions et aux relations stratégiques qu'il entretiendra avec les responsables des politiques (locaux, régionaux et internationaux), le programme sera bien placé pour jouer un rôle substantiel à titre de *courtier du savoir*. Il consacra la plus grande partie de ses ressources à soutenir des travaux de recherche ancrés localement et axés sur la gouvernance, la sécurité et la justice et il le fera de manière à ce qu'on puisse en tirer aisément, au niveau du programme, un éclairage analytique nouveau sur des questions revêtant de l'importance aux yeux tant du milieu de la recherche pour le développement que de celui des politiques de développement. Il conviendra, pour ce faire, d'adapter les outils de suivi et d'évaluation des projets afin de recueillir des données au niveau du programme tout au long du cycle de programmation et d'affecter des ressources humaines au sein de l'équipe à des activités de synthèse des activités visant l'établissement de ponts entre les chercheurs et les partenaires stratégiques. Enfin, il faudra cerner les occasions à saisir et les enjeux émergents en matière de politiques que les travaux de recherche financés par le programme pourraient aborder. Les bilans de référence régionaux seront utiles à l'exercice de cette fonction de courtage du savoir.

Dans le droit fil de l'intention du programme de soutenir la recherche ancrée localement et pertinente sur le plan des politiques, on encouragera la production d'extraits de recherche dans les langues locales et on affectera des ressources à leur traduction dans d'autres langues (français et anglais), afin d'en faciliter la diffusion à l'échelle mondiale et au Canada. On s'assurera également, au moment de l'élaboration des budgets des projets, de faire en sorte que des sommes soient réservées pour permettre la participation des bénéficiaires des subventions à des conférences régionales et internationales.

Le programme cherchera des occasions d'intégrer les bénéficiaires à des réseaux voués à des questions pertinentes. Il aura recours au modèle de subventions à valeur ajoutée pour collaborer avec les bénéficiaires à l'élaboration de plans de communication efficaces et mettra au point des outils de synthèse conçus pour des auditoires précis et à des fins spécifiques (par exemple sur les difficultés d'ordre éthique associées à la recherche dans des contextes de violence ou encore sur l'utilité de travaux de recherche ancrés localement pour influencer sur les politiques).

Le programme s'efforcera de trouver des occasions d'organiser des réunions de groupes d'experts et des ateliers stratégiques consacrés à des questions particulières, afin de favoriser le dialogue et d'intensifier le transfert des connaissances. La capacité d'éclairer la politique étrangère du Canada et de prendre part au débat à ce sujet constituera un aspect important du programme. Ce dernier entend en outre entretenir une collaboration fructueuse avec les partenaires stratégiques de manière à faire valoir l'importance, dans le processus décisionnel, de la recherche fondée sur des données probantes et ancrée localement.

d. Priorités par région

Le programme GSJ préconise une démarche exhaustive à l'égard des interactions entre l'État et la société, qui s'inscrit dans les réalités locales. Les liens entre la gouvernance, la sécurité et la justice trouvent d'ailleurs un écho dans l'ensemble des régions au sein desquelles le CRDI oeuvre, mais à différents degrés. Les paragraphes qui suivent présentent des points d'insertion de la recherche possibles dans chaque région.

Amérique latine et Caraïbes

On assiste à une montée en flèche de la violence sous toutes ses formes dans plusieurs pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'intensification du crime organisé est particulièrement préoccupante, car elle corrompt rapidement les sociétés et l'État et sape la démocratie. L'approche militariste demeure inefficace pour lutter contre l'insécurité. Dans ces conditions, le renforcement de la primauté du droit et des institutions démocratiques de l'État est crucial si l'on veut mettre fin à l'impunité quasi totale et réduire la violence. Les stratégies doivent s'attaquer pleinement aux causes profondes de la violence, y compris de la violence faite aux femmes, et aux dimensions complexes de l'insécurité, dont les aspects économiques de l'insécurité publique et du crime organisé. Il importe également d'examiner la sécurité sous d'autres angles, afin d'en dégager les nouvelles formes (la sécurité socioenvironnementale par exemple), et de tirer parti des avancées de la recherche sur certains sujets, comme la sécurité des citoyens. Il faut exécuter davantage de travaux de recherche afin de mieux faire comprendre la nature inclusive et interdépendante de la sécurité et de la justice, en particulier en ce qui concerne leurs dimensions culturelles et communautaires.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord continue de subir un déficit de démocratie caractérisé par des processus de gouvernance qui sont largement fermés et fondés sur l'exclusion. Les régimes en place ont recours à des mesures coercitives et violentes et, dans ce contexte politique répressif, les institutions publiques ne rendent pas de comptes, et les relations entre les citoyens et les institutions de l'État sont déplorables. La violence armée et les conflits entre États qui perdurent ont également accru l'insécurité publique, alors qu'une pluralité de facteurs locaux et nationaux, auxquels s'ajoute la nature répressive de l'État, prive les citoyens d'un accès général aux institutions judiciaires. Dans certains cas, la légitimité fait défaut aux institutions et aux processus judiciaires nationaux, et il arrive que l'on assiste à la renaissance d'institutions traditionnelles (ou que ces dernières n'aient jamais tout à fait disparu et s'imposent de nouveau). La recherche menée dans la région doit se pencher sur les processus de réforme politique et examiner des stratégies particulières susceptibles d'aider l'opposition à préconiser des réformes et à arracher des concessions aux régimes en place. De plus, le niveau de participation et de représentation politiques, surtout des femmes, demeure peu élevé dans la région, et il s'avère nécessaire d'examiner les principaux problèmes qui ont trait à la participation à la prise des décisions politiques, au système judiciaire et au secteur public.

Afrique occidentale et centrale

L'insécurité alimentaire, la pauvreté et les inégalités économiques, ainsi que le crime organisé, les incidences de la migration, l'insécurité et l'exclusion des citoyens de la prise des décisions figurent au nombre des principales préoccupations dans la région. Dans bien des cas, les pouvoirs publics n'ont ni la volonté politique ni la capacité de répondre aux besoins des citoyens, ce qui a pour effet de marginaliser certains groupes, comme les femmes et les jeunes, qui continuent de se heurter à de nombreuses difficultés pour avoir accès à la justice, à la sécurité, aux ressources et aux services publics. La recherche doit examiner et comprendre les stratégies visant à renforcer les pratiques officielles et parallèles en matière d'inclusion, de participation, de reddition de comptes et de justice. D'ailleurs, toute attention prêtée à l'édification de l'État, aux démocraties émergentes et à l'amélioration des relations entre l'État et les citoyens est pertinente dans la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest. La cessation des conflits armés et la tenue d'élections dans la région ont contribué à rétablir la légitimité des processus démocratiques dans les pays; toutefois, les démocraties émergentes font face à des problèmes considérables : faible participation des citoyens aux réformes entreprises par l'État, coups d'État militaires et élections non inclusives et contestées. Les institutions de l'État ne rendent bien souvent pas de comptes et n'ont pas la confiance de la population. Pour remédier à cela, il conviendrait d'adopter une stratégie reposant sur la participation des citoyens, puisque ces derniers peuvent jouer un rôle actif en suivant de près les dépenses publiques et en faisant rapport sur les politiques publiques. Il serait utile de pouvoir mener des travaux de recherche sur l'édification de l'État dans les pays de la région, en vue de proposer des mécanismes visant la consultation des citoyens et l'inclusion de ces derniers dans les débats publics. D'autres travaux doivent être axés sur l'amélioration des relations entre les centres de recherche et les institutions, ainsi que sur le rôle des organisations régionales dans les situations d'après-conflit. Enfin, il est essentiel que la recherche s'attache à comprendre le rôle et les répercussions des institutions coutumières quant aux processus d'édification de l'État et à la légitimité de l'État.

Afrique orientale et australe

Dans plusieurs pays d'Afrique orientale et australe, les conflits entre États et les conflits internes qui perdurent, associés à l'instabilité, voire à l'effondrement total, des structures de gouvernance, font considérablement obstacle aux efforts visant à assurer la sécurité des citoyens et leur accès à la justice. Malgré l'existence de processus et de réformes démocratiques, plusieurs États ont encore beaucoup de mal à mettre en oeuvre des réformes institutionnelles qui tiennent compte des besoins de tous les groupes de citoyens. Les inégalités persistantes ont pour effet d'attiser les conflits, et les élections sont rarement justes, démocratiques et inclusives. Pour leur part, les partis au pouvoir sont souvent réticents à ouvrir l'espace politique. De plus, les partis politiques manquent, en général, d'efficacité et ne favorisent pas l'inclusion au sein de leurs structures. Il est nécessaire d'améliorer la gouvernance en matière de sécurité à l'échelon infranational et à l'échelon régional, dans la mesure où les systèmes nationaux ont eu tendance à servir les intérêts des partis au pouvoir, faisant en sorte que la région est toujours aux prises avec des régimes autoritaires. Des travaux de recherche visant à connaître la perception qu'ont les citoyens de la légitimité des

institutions de l'État, notamment de l'appareil de sécurité, contribueront à la poursuite des processus de transformation du secteur de la sécurité.

Asie du Sud et du Sud-Est

Au cours des dernières décennies, l'Asie du Sud et du Sud-Est a connu une croissance économique impressionnante, et on y a assisté à une prolifération des institutions et des processus démocratiques. Malgré tout, la violence et l'insécurité y règnent toujours. L'impunité générale et les antagonismes d'ordre sectaire et communal profondément ancrés alimentent les conflits ethnopolitiques, le terrorisme et la marginalisation systématique de groupes particuliers, notamment des femmes et des membres des minorités religieuses et ethniques. À cela viennent s'ajouter les inégalités sur le plan économique et les déplacements massifs de personnes en quête de sécurité humaine et économique. L'Asie du Sud et du Sud-Est est également l'une des régions du monde les plus sujettes aux conflits. Les citoyens, en particulier les femmes et les membres des minorités religieuses et ethniques, continuent de faire face à de graves obstacles les empêchant d'avoir accès à la justice et à la sécurité. Dans bien des cas, les pouvoirs publics des pays de la région n'ont ni la volonté ni la capacité de répondre aux besoins de leurs différents groupes de citoyens, et ils ne se conforment pas toujours aux accords conclus pour rétablir la paix. L'impunité, qui exempte de l'obligation de rendre des comptes, et qui constitue par conséquent une menace à la démocratie et à la transparence, est omniprésente dans la région. Il s'avère essentiel d'effectuer des recherches visant à examiner des stratégies aptes à renforcer les pratiques en matière de participation démocratique et les cultures de reddition de comptes et de justice dans la région. Il faudra, pour ce faire, s'intéresser davantage aux expériences que vivent les gens, en particulier les personnes des groupes marginalisés, en matière de citoyenneté, de sécurité et de justice. Néanmoins, l'Asie du Sud et du Sud-Est se prête bien à l'étude des conditions dans lesquelles la participation des citoyens donne lieu à l'instauration de pouvoirs publics réceptifs et rendant des comptes et de sociétés inclusives et entraîne, au bout du compte, la réduction de la violence et de l'insécurité. La mobilisation des citoyens en ce qui a trait au droit à l'information en Inde, l'action citoyenne et l'activisme judiciaire au Pakistan et en Inde, ainsi que le mouvement profondément ancré au Népal en vue d'abolir la monarchie et de rétablir la démocratie en sont quelques exemples d'actualité.

4. Références

- Abrahamsen, Rita (2009). *Public Insecurity, Violence and Development*, document de travail préparé pour le Centre de recherches pour le développement international.
- Bellina, Séverine, Darbon, Dominique, Sundstøl Eriksen, Stein et Ole-Jacob Sending (2009). *The Legitimacy of the State in Fragile Situations*, rapport préparé pour le Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité du CAD de l'OCDE.
- Benequista, Nicholas, Gaventa, John et Gregory Barrett (2010). *Putting Citizens at the Centre: Linking States and Societies for Responsive Governance. A policy-maker's guide to the research of the Development Research Centre on Citizenship, Participation and Accountability*, document commandé par le Department for International Development, UKaid, Glasgow, Royaume-Uni .
- Collier, Paul (2007). *The Bottom Billion*, Oxford, Oxford University Press.
- Collier, Paul (2009). "Development in Dangerous Places", *The Boston Review*, juillet-août 2009.
- Collier, Paul (2009). "A Worldwide Pact for Security and Accountability in Fragile 'Bottom Billion' States", *Development Outreach*, vol. 11, n° 2, p. 10-12.
- Department for International Development (2010). *The Politics of Poverty: Elites, Citizens and States – Findings from ten years of DFID-funded research on governance and fragile states 2001-2010. A synthesis paper*, UKaid, Glasgow, Royaume-Uni.
- Geneva Declaration (2008). *Global Burden of Armed Violence*, Geneva Declaration Secretariat.
- Helmke, Gretchen et Steven Levitsky (2004). "Informal Institutions and Comparative Politics: A Research Agenda", *Perspectives on Politics*, vol. 2, n° 4, décembre 2004, p. 725-740.
- Institute of Development Studies (2010). *An Upside Down View of Governance*. Centre for the Future State et Institute of Development Studies, Université du Sussex, Brighton, Royaume-Uni.
- Jütersonke, Oliver, Muggah, Robert et Dennis Rodgers (2009). "Gangs and Violence Reduction in Central America", *Security Dialogue*, vol. 40, n°s 4-5, octobre 2009.
- Maley, William (2008). "Building Legitimacy in Post-Taliban Afghanistan", dans Rennie, Ruth (dir.), *State Building, Security, and Social Change in Afghanistan: Reflections on a Survey of the Afghan People*, Kaboul, The Asia Foundation, p. 11-26.

- Organisation de coopération et de développement économiques (2007). *Enhancing the Delivery of Justice and Security: Governance, Peace and Security*, OCDE.
- Organisation de coopération et de développement économiques (2008). *Concepts et dilemmes pour le renforcement de l'État dans les situations de fragilité – De la fragilité à la résilience*, tiré-à-part de la *Revue de l'OCDE sur le développement*, vol. 9, n° 3.
- Papagianni, Katia (2009). "Political Transitions after Peace Agreements: The Importance of Consultative and Inclusive Political Processes", *Journal of Intervention and Statebuilding*, vol. 3, n° 1, mars 2009, p. 47-63.
- Papagianni, Katia (2008). "Participation and State Legitimation", dans Call, Charles T. et Vanessa Wyeth (dir.), *Building States to Build Peace*, Boulder, CO, Lynne Rienner.
- Paris, Roland (2009). "Institutions of Governance in Post-Conflict and Fragile States", document de travail commandé par le Centre de recherches pour le développement international.
- Ross, Julia (2010). "MDG Summit: Day 1 Wrap-Up", blogue *World Bank Meetings Center*, Banque mondiale, 21 septembre 2010, page Web consultée le 28 septembre 2010.
- Samuels, Kirsti (2008). "Constitutional Choices and Statebuilding in Postconflict Countries", dans Paris, Roland et Timothy D. Sisk (dir.), *The Dilemmas of Statebuilding: Confronting the Contradictions of Postwar Peace Operations*. Routledge, 2008.
- Smyth, Thomas N., Etherton, John et Michael L. Best (2010). "MOSES: Exploring New Ground in Media and Post-Conflict Reconciliation", dans *Proceedings of the SIGCHI conference on Human Factors in computing systems*, p. 1059-1068.
- Stewart, Frances (dir.) (2008). *Horizontal Inequalities and Conflict: Understanding Group Violence in Multiethnic Societies*, Palgrave Macmillan.